Emetteur : FBL N° panneau : PAD2PAP1T4

Affiché le : 11/10/23 Retiré le : 12/12/23

Annexes : Non[X] O [ ] Voir accueil

Département d'Eure et Loir
Canton de Chartres-1

COMMUNE DE JOUY
4 Place de l'Eglise
28300 JOUY
Tél : 02 37 18 05 85
Fax : 02 37 18 05 94

JOUY

Décision n° DDM	2023	047
Catégorie	MARCHES PUBLICS	
Nombre de pages	*1*	*1*
paraphe		

DECISION DU MAIRE

PORTANT AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA COMMUNE DE JOUY

LE MAIRE DE JOUY.

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil Municipal de la Commune de Jouy ;

Vu la délibération n° DCM 2020-044 du 10 septembre 2020 portant délégations consenties par le conseil municipal au Maire de JOUY et notamment son article 4,

Vu la résiliation, en date du 07 avril 2023, du marché de maitrise d'œuvre précédemment notifié à M. Patrice POTIER, marché résilié pour défaillance,

Vu la consultation n° MEC C CJ 2023 001, pour la maitrise d'œuvre des travaux de rénovation de la salle polyvalente de JOUY, lancée en application des articles en vigueur du code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte ;

Vu la notification du marché en date du 16/06/2023 avec TANDEM associés et SAISON PARAGOT, à partir de la phase PRO ;

Considérant que la première phase APD ne permettait pas d'atteindre les objectifs visés en termes d'accessibilité, d'où la nécessité d'adapter partiellement le programme, il est nécessaire d'engager une seconde phase APD, par le biais d'un avenant n° 1 ;

DECIDE

Article 1 : d'engager une seconde phase APD, par le biais d'un avenant n° 1 au marché MEC C CJ 2023 001 – maitrise d'œuvre des travaux de rénovation de la salle polyvalente de JOUY avec TANDEM associées – 13 rue de Billy – 28100 DREUX et SAISON PARAGOT – ZA de la Fosse Bouchard – 12 rue de la Coquetterie – 28630 NOGENT LE PHAYE, selon les caractéristiques suivantes :

- Phase APD,
- Montant total de l'avenant n° 1 : 2.450,00 € HT, soit 2.940,00 € TTC (soit un supplément de 8,67 % par rapport au marché de base),
  dont pour TANDEM – HT 1.280,00 €, soit TTC : 1.536,00 €
  dont pour BET SAISON PARAGOT – HT 1.170,00 €, soit TTC 1.404,00 €
- Montant total du marché après prise en compte de l'avenant n° 1 :
  HT 30.712,50 €, soit TTC 36.855,00 €
- Durée du marché : durée des travaux de rénovation de la salle polyvalente,
- Montant de la rémunération : 28.262,50 € HT, soit 33.915,00 € TTC.

Article 2 : Les crédits seront prévus en investissement sur le budget principal 2023 de la commune.

Article 3 : La présente décision sera inscrite dans le registre des décisions de la commune de Jouy et fera l'objet d'une communication sous forme d'un relevé de décisions diffusé au Conseil Municipal.

Fait à Jouy,
Le 03 octobre 2023

Pour le Maire,
Par délégation,
L'Adjoint,
Jacky TARANNE

MAIRIE DE JOUY (EURE ET LOIR)

Certifié exécutoire compte tenu de :

-la réception en préfecture le : .....

-et de la publication le :.....

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-028-212802011-20231003-DDM_2023_04